

## DÉVELOPPEMENT DE L'ÉCONOMIE FONDÉE SUR LA CONNAISSANCE

## La manne pétrolière en Algérie, un frein ?

Aucun indice ne laisse à penser que la manne pétrolière peut freiner ou empêcher le développement d'une économie fondée sur la connaissance (EFC). C'est ce qu'un expert auprès de l'Institut de la Banque mondiale (IBM), Jean-François Rischard, a avancé, hier, lors du symposium que le Conseil national économique et social (Cnes) organise hier et aujourd'hui au Palais des nations (Club-des-Pins) sur la thématique de l'EFC.

L'économie fondée sur la connaissance étant liée notamment à la promotion d'un cadre économique stimulant, au développement des technologies de l'information et de la communication, d'un système éducatif efficace et d'un système d'innovation performant, outre l'élément culturel à prendre en considération. Tous les pays, et par conséquent l'Algérie, doivent se créer un avantage EFC, selon l'expert de l'IBM qui a incité à «penser autrement», «penser grand», lancer de petits projets ciblés et à résultats rapides.

Soit pour l'intervenant, «être rapide, penser en réseau, penser large et de manière multidimensionnelle et penser en termes de résultats». Et Jean-François Rischard de mettre en avant l'opportunité de la libéralisation et de l'élimination des subventions inutiles, un positionnement de l'Etat au rôle de régulateur, de challenger et de facilitateur, une bonne attractivité des IDE, le développement des services et la professionnalisation des PME. Ainsi que la pertinence de favoriser la pro-

duction de knowledge technologists ou intermédiaires du savoir, de développer le linkage ou mise en réseaux des systèmes éducatifs et universitaires, du monde de la recherche-développement et du monde entrepreneurial, et le développement de l'informatique de base au sein de la société.

Et de relever aussi l'importance d'œuvrer à créer une classe sociale de «créateurs» et une économie «de confiance», en mobilisant l'ensemble de la nation autour du challenge de l'EFC. Toutefois, le représentant de la Banque mondiale de focaliser sur la nécessité de l'audace et de l'ouverture face au changement incontournable, le rôle du gouvernement «modèle», de l'Etat qui affiche une volonté et sur la qualité du leadership politique. Voire Jean-François Richard qui a indiqué que le développement de l'EFC profite de l'effet de crise économique ou sociale d'insister sur la nécessité pour le gouvernement de «réformer sous pression», pour l'Etat de «se transformer de lui-même» et pour la société

d'être moins réfractaire au changement. Invitant l'Algérie à s'inspirer et non calquer les succès-stories en matière d'EFC qui ont eu lieu dans une douzaine de pays dont l'Irlande, la Finlande, Dubaï ou la Corée du Sud, Jean-François Rischard a estimé que notre pays tout en étant encore à la traîne concernant notamment le développement du climat d'affaires (classé 104<sup>e</sup> sur 150) possède néan-

moins les atouts pour l'émergence de cette économie.

En effet, l'Algérie bénéficie, selon lui, d'un surplus budgétaire, une base éducative, une population jeune, une forte densité en matière de télécoms. Néanmoins, notre pays satisfait-il aux préalables cités par cet expert ? Voire notre pays dépendant de la manne pétrolière même si la croissance hors hydrocarbures attendue en 2008 serait en

taux réels de 6,5%, agit-il réellement pour préparer l'après-pétrole et échapper au syndrome hollandais ? Certes, le représentant de la Banque mondiale s'est refusé à répondre de manière affirmative et péremptoire à ces questions même si il a estimé tacitement que notre pays peut contrebalancer les effets négatifs de la dépendance pétrolière s'il enclenche bien ce processus de développement de

l'EFC. Néanmoins, il demeure évident que la manne pétrolière dont bénéficie l'Algérie, l'action du gouvernement, l'existence d'un système politico-économique bridé par la corruption et l'autoritarisme ainsi que toutes les insuffisances de notre pays continueront encore à freiner l'émergence de cette EFC, un objectif irréalisable pour moult participants à ce symposium.

Chérif Bennaceur

## DIFFUSION DES LIVRES SCOLAIRES

## Le ministère de l'Éducation nationale fait appel aux libraires

Parents et élèves peuvent se procurer les manuels scolaires auprès de 296 librairies réparties à travers le territoire national conventionnées avec l'Office national des publications scolaires (ONPS). Cette démarche est une nouveauté dans la mesure où le ministère de l'Éducation nationale a fait appel à d'autres partenaires. «De cette façon, les livres seront disponibles et chacun peut s'en procurer», a souligné, hier, le directeur général de l'ONPS, Abdelfatah Hamani, à l'Institut de formation et de perfectionnement des maîtres, en marge de la deuxième journée des travaux de la conférence nationale des directeurs de l'éducation des wilayas consacrée au manuel scolaire. Les prix pratiqués par ces libraires ne doivent pas dépasser les 8% de leur achat. «C'est la seule condition que nous imposons à nos partenaires pour cette rentrée scolaire. Et la porte reste ouverte à d'autres librairies», a précisé le même responsable. A ce titre, trois points de vente dépendant de l'ONPS seront

ouverts dans les prochains jours dans la capitale. «Ces points de vente, ouverts à titre expérimental, vont fonctionner tout au long de l'année», a relevé le premier responsable de cet office. «Les résultats de cette démarche sont déjà visibles sur le marché du fait que les ventes sauvages des manuels scolaires dans les rues ne sont plus répétables», a souligné le directeur général de l'ONPS. Ainsi, près de 58 millions de manuels scolaires devront passer par le même circuit de diffusion. Après leur sortie des imprimeries de

l'ONPS, ils seront répartis entre les huit centres régionaux de cet office. Ces derniers les distribueront entre les 50 centres de diffusion situés dans les différentes wilayas. Ce sont ces structures qui se chargeront de les distribuer aux établissements scolaires, aux librairies et aux points de vente.

Pour cette année, 39 nouveaux programmes d'enseignement dont 12 concernant la 5<sup>e</sup> année primaire et les 27 autres la 3<sup>e</sup> année secondaire achèveront la refonte pédagogique de l'ensemble du cursus scolaire, de la première année primai-

re à la terminale. Ces nouveaux programmes sont accompagnés donc de 35 nouveaux manuels scolaires dont 9 sont destinés pour la 5<sup>e</sup> année primaire et 26 pour la 3<sup>e</sup> année secondaire.

Il est à noter que pour cette année, tous les enfants scolarisés des enseignants peuvent bénéficier gratuitement de livres scolaires. Ceci contrairement à l'année précédente où un seul enfant pouvait en profiter. Les livres pour la première année primaire seront également distribués gracieusement aux nouveaux élèves.

Meriem Ouyahia

## Coup de gueule de Benbouzid

A une semaine de la rentrée scolaire, les directeurs de l'éducation de certaines wilayas ont fait part du manque de manuels scolaires pour certains paliers. C'est le cas pour la région Ouest. Le livre de français de la troisième année n'est pas disponible dans toutes les wilayas à l'image de celle de Sétif.

Cela n'a pas manqué d'irriter le ministre de l'Éducation nationale qui a présidé la cérémonie de clôture des travaux de la conférence nationale des directeurs de l'éducation. «Comment cela fait-il qu'à une semaine de la rentrée scolaire vous soulevez ce problème ?» dira-t-il. Selon l'ancien

directeur général de l'ONPS, cette situation est due au retard de la décision prise par le gouvernement.

«L'ONPS n'a été instruit de l'introduction de cette matière à la troisième année primaire qu'au mois d'avril. L'ancien stock a été de ce fait entreposé au niveau des centres de diffusion et nous avons fait encore d'autres livraisons», a expliqué l'ancien DG. Et pour que tous les besoins soient satisfaits, il a été décidé que les directeurs des wilayas concernées par cette question procèdent au rééquilibrage de leurs besoins en faisant appel aux autres wilayas.

M. O.

## CRÉATION DE DEUX USINES

## DE CIMENT À OGGAZ (MASCARA)

## Un consortium de banques finance le projet

Dans le cadre du financement du projet de réalisation de deux lignes de production de ciment, un consortium de banques a consenti de prendre en charge le projet à hauteur de 61% de sa valeur, soit 23,5 milliards de dinars sur un coût global de 38,75 milliards de dinars.

Le consortium en question est piloté par deux banques chefs de file à savoir le CPA et Citibank dont le vis-à-vis est la société Ciment Blanc d'Algérie. Une entité de droit algérien dont le capital est détenu en totalité par Orascom Construction Industries. La majorité des banques associées sont issues du secteur public, alors que le reste sont des entreprises privées. Il s'agit entre autres du CPA, de la BNA, de la Cnep, de la BDL, de la Badr pour la partie algérienne et Citibank NA Algeria, Arab Bank PLC, BNP Paris-Bas et Société Générale pour la partie étrangère. La signature de la convention de financement a eu lieu à l'hôtel Sofitel d'Alger en présence des DG de toutes les banques concernées. Ce financement permettra de mettre sur pied deux usines de fabrication de ciment. La première est une ligne de ciment blanc d'une capacité de 550 000 tonnes par an, alors que la seconde est dédiée au ciment gris pour un volume de 2 500 000 tonnes par an. Il est à noter qu'initialement une grande partie de ce projet devait être réalisée avec des financements étrangers, mais suite aux recommandations des pouvoirs publics, il a été totalement financé en dinars algériens. Ceci dans le but de ne pas alourdir le pays par de nouvelles dettes extérieures.

Ce projet, sis à Oggaz dans la wilaya de Mascara, permet la création 1 500 emplois durant la phase de construction et 796 autres au cours de l'étape d'exploitation. Une partie de la production est destinée pour les besoins du marché local alors l'autre est destinée à l'exportation.

M. N.

## FORMATION ET ENSEIGNEMENT PROFESSIONNELS

## Bientôt une loi d'orientation pour le secteur

En marge de la rencontre des directeurs de wilaya, El Hadi Khaldi, ministre de la Formation et de l'Enseignement professionnels, a annoncé la promulgation prochaine d'une loi d'orientation pour le secteur. Précisant qu'un retard a été enregistré dans l'élaboration des textes, le ministre a expliqué que le projet devait être discuté hier au niveau des commissions de l'Assemblée populaire nationale.

«Avant la fin du mois de Ramadan, les textes seront dans le Journal officiel. Il s'agira de 19 décrets d'application pour lesquels nous nous sommes fixé un objectif, celui de les voir prêts avant une année», a déclaré le ministre, notant que c'est la première fois que le secteur connaît une loi de ce genre qui, dira-t-il, «donnera une nouvelle dynamique au système éducatif». Les 33 chapitres seront notamment consacrés selon le premier responsable du secteur à la définition des modes de formation. Par ailleurs, El Hadi Khaldi a annoncé qu'une sugges-

tion a été faite pour que son secteur ait un droit de regard et de contrôle sur les formations au niveau des centres dépendant d'autres secteurs et ce, expliquera le ministre, en vue de rationaliser les efforts de l'Etat et de diminuer les coûts. Il s'agit, selon le ministre, d'une nécessité d'unification des modes de formation. Le ministre annoncera également la tenue d'une conférence au mois de novembre prochain en vue de l'évaluation de la rentrée dans le secteur de la formation et de l'enseignement professionnels.

1 million 500 mille jeunes sont concernés par cette rentrée 2007/2008 et vu le nombre croissant d'inscrits, El Hadi Khaldi a évoqué la construction de 1200 nouveaux établissements de formation. Il est à noter que la rentrée des anciens stagiaires, apprentis et élèves se fera le samedi 22 septembre 2007. Ceci alors que les nouveaux candidats rejoindront les bancs des centres de formation le 20 octobre prochain. Pour ce qui est de la session de février 2008

, les inscriptions se feront du 1<sup>er</sup> décembre au 12 février alors que la rentrée officielle aura lieu le 23 février 2008. Par ailleurs, les principales mesures prises pour le secteur concernent notamment l'installation durant le 1<sup>er</sup> semestre 2008, des organes de concertation que sont l'Observatoire de la formation et de l'enseignement professionnels, le Conseil de partenariat ainsi que l'organisation de la conférence nationale et les conférences régionales.

Il s'agit également de la création des instituts d'enseignement professionnel et l'institution des diplômés spécifiques à cet enseignement. Sera également mis en place un groupe de réflexion en vue de la création d'une école nationale des arts et métiers. Enfin, selon les responsables du secteur, le projet de décret exécutif relatif au statut particulier des travailleurs du secteur a été élaboré en relation avec le partenaire social.

F. Zohra B.